

SÉANCE DU 16 MARS 2021

21-03-037

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PREVENTION

FIPDR (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION) - DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté N° 33130828 du 8 décembre 2017 définissant la zone autorisée sur la commune de Libourne pour la mise en place du dispositif de vidéoprotection

Vu l'appel à projet FIPDR 2021 – programme S (sécurisation) en date du 18 décembre 2020,

Depuis plusieurs années, la Ville de Libourne développe son réseau de vidéosurveillance et intensifie ses investissements dans ce domaine dans le centre-ville mais aussi dans les quartiers périphériques.

Le programme 2021 comporte quatre zones dans lesquelles seront déployés de nouvelles caméras :
 moyens de vidéo protection ainsi qu'une campagne de renouvellement d'anciennes caméras :

- Quartier Est :
 - o Les abords des urgences de l'hôpital Robert Boulin
 - o Les abords de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Quartier Nord:
 - o Le nouveau centre aquatique
 - o La zone de loisirs des Dagueys
- Quartier Centre, densification du réseau :
 - o Giratoire Gallieni – Verdun – sous/Préfecture
- Quartier Sud :
 - o Les abords du collège Marguerite Duras
 - o Les abords du lycée Monnet

Les matériels employés sont des caméras haute définition multifocales avec lecture de plaque, reliées au centre de supervision via une infrastructure en fibre optique ou par voie hertzienne. Pas moins de 5 kilomètres de fibre optique seront posés pour permettre une transmission optimale des images.

Ces dispositifs ont été prévus en collaboration avec la Gendarmerie nationale et la Police municipale sur la base d'actes de délinquance et d'autres faits pouvant porter atteinte à la sécurité des citoyens

Le budget total de ces opérations représente en 2021 un coût de 332 190,42 € HT.

Considérant l'appel à projets de la Préfecture de la Gironde,

Considérant les opérations proposées et le budget inscrit au PPI de la Ville en 2021,

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	HT	Recettes		
Achat et pose des caméras de vidéosurveillance	332 190,42 €	FIPDR	100 000,00 €	30,10%
		Autofinancement	232 190,42 €	69,90%
TOTAL	332 190,42 €	TOTAL	332 190,42 €	100.00%

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté
- autorise le Maire à solliciter cette subvention au FIPDR

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

29 mars 2021

Le Maire,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne